

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités
(Article L. 2123-20-1 du CGCT II 2ème alinéa)

Valeur mensuelle de l'indice brut 1027 : 4 110,52 €

Calcul de l'enveloppe maximale :

Affiché 01-04-2026

- Maire : 2 289,56 €
- Adjoint : 878,83 € x 6 = 5 272,98 €
TOTAL : 7 562,54 €

NOM et Prénom	Fonction	Taux / indice terminal en %	Base indice 1027 en €
BELUZE Laurent	Maire	55,70	2 289,56
	1 ^{er} Adjointe	21,38	878,83
	2 ^{ème} Adjoint	21,38	878,83
	3 ^{ème} Adjointe	21,38	878,83
	4 ^{ème} Adjoint	21,38	878,83
	5 ^{ème} Adjointe	21,38	878,83
	6 ^{ème} Adjoint	21,38	878,83
			7 562,54

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal n° 2026-03-30/02 en date du 30 mars 2026 intitulée « Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes »

La Secrétaire de Séance,
Christelle DUBOUIS-BAGLAN

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260330-2026-03-30-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE